

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2451**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Année 3 - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Convention avec la Région Haute-Matsiatra

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

**Rapporteur** : Madame Hélène Duvivier Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

**Présents** : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2451**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Coopération décentralisée - Programme Eaurizon 2025 - Année 3 - Attribution d'une subvention à la Région Haute-Matsiatra à Madagascar - Attribution d'une subvention à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) - Convention avec la Région Haute-Matsiatra

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Rappel du cadre et de l'historique**

La Communauté urbaine de Lyon et la Région Haute-Matsiatra à Madagascar sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Métropole de Lyon de contribuer à atteindre les objectifs du développement durable en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

Depuis le début de la coopération, 3 projets se sont succédés, à savoir le projet amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE) de 2006 à 2011, le projet des capacités renforcées pour les acteurs de l'eau et de l'assainissement dans la région Haute-Matsiatra (CAP'Eau), initié en 2012 et qui s'est terminé début 2016 ainsi que la 1<sup>ère</sup> phase du programme Eaurizon, de 2016 à 2021.

De 2006 à 2011, le projet AGIRE a permis d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa, de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes et de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage. Cela a permis à 10 000 bénéficiaires d'accéder à un service d'eau potable.

De 2012 à 2016, le projet CAP'Eau a permis de renforcer les capacités des communes partenaires du projet dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Des outils de planification et de suivi des services ont été produits et les acteurs formés à leur utilisation. Le projet a, notamment, permis la création/réhabilitation de 25 systèmes d'adductions d'eau potable desservant 60 000 bénéficiaires directs (habitants et écoliers). Une approche pilote gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) a aussi été expérimentée à Nasandratrony, permettant une gestion durable et inclusive de la ressource.

La 1<sup>ère</sup> phase du programme Eaurizon (2016-2021) est intervenue dans 21 communes partenaires en intégrant les communes déjà bénéficiaires des précédents programmes. Ce programme, qui s'est achevé en juin 2021, a permis d'obtenir les résultats suivants :

- 18 réseaux d'adduction d'eau potable construits desservant 60 000 bénéficiaires directs et 100 000 bénéficiaires indirects,
- 6 480 latrines familiales construites bénéficiant à 47 000 habitants,
- 10 blocs sanitaires construits à Fianarantsoa fréquentés par 120 000 usagers (au mois d'octobre 2020),
- la mise en place d'une filière de gestion des boues de vidange économiquement pérenne,
- la structuration d'un espace de gouvernance pour la GIRE sur la Commune d'Ambalavao,
- la protection/aménagement de 38 bassins versants,
- l'extension et le renforcement d'outils de pilotage et de supervision des services (système d'information géographique -SIG- régional, suivi technique et financier, etc.),
- la mobilisation et la formation d'un agent communal de l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur toutes les communes partenaires du programme.

Forts de ces expériences réussies, les partenaires ont exprimé leur souhait de poursuivre cette coopération afin de pérenniser les acquis, consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur, appuyer l'autonomisation des acteurs et faciliter la stratégie de retrait de la Métropole sur les secteurs eau et assainissement.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0551 du 31 mai 2021, la Métropole a décidé d'approuver un nouveau programme de coopération décentralisée avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar. Ce programme, nommé Eaurizon 2025, a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de 4 ans et porte sur 25 communes. Il vise un accès pour tous aux services d'eau et d'assainissement et souhaite réaffirmer ses convictions en matière de réduction des inégalités, notamment liées au genre. Ce programme est cofinancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Saur Solidarités, Eau du Grand Lyon - la Régie et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) sur le volet assainissement.

## **II - Le programme Eaurizon 2025**

### **1° - Principaux objectifs**

L'objectif de l'État malgache, fixé dans le programme national de décentralisation et de déconcentration, est d'avoir des collectivités efficaces au service de citoyens responsables. Cette vision implique, notamment, une collaboration active entre les services de l'État et les collectivités locales pour permettre le développement économique et social des territoires.

Sur le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, la décentralisation en cours pose le principe de la maîtrise d'ouvrage communale. Les communes, appuyées par la Région, les districts et les services techniques déconcentrés, doivent donc être en capacité d'offrir des services publics pérennes à destination de leurs citoyens. La mise en place de services publics efficaces induits différents préalables techniques et organisationnels sur lesquels le programme peut intervenir. Ces préalables, identifiés par les collectivités locales partenaires et la Métropole lors de la 1<sup>ère</sup> phase du programme, restent des objectifs à atteindre dans le cadre de cette 2<sup>ème</sup> phase du programme.

Les objectifs de ce nouveau programme sont au nombre de 2 :

- un objectif global : contribuer à améliorer durablement les conditions de vie des ménages de la région Haute-Matsiatra,
- un objectif spécifique : promouvoir un accès durable à des services d'eau et d'assainissement efficaces pour améliorer les conditions de vie et les pratiques liées à l'hygiène dans la région Haute-Matsiatra.

### **2° - Résultats recherchés**

Les résultats attendus pour cette 2<sup>ème</sup> phase du programme Eaurizon sont les suivants :

- des transferts de connaissances sont assurés vers les services de l'État et les collectivités locales qui montent en compétence et assurent un pilotage efficace du secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène,
- des ouvrages et services d'eau potable sont mis en place et gérés efficacement et durablement par des délégataires compétents,
- des infrastructures et équipements d'assainissement accessibles pour tous sont utilisés quotidiennement par des usagers ayant adoptés les bons comportements en matière d'hygiène,
- les ressources en eau sont protégées et gérées durablement par des acteurs ayant développé des espaces de dialogue et de gouvernance mixtes et inclusifs. Les collectivités de la Haute-Matsiatra et de la Métropole communiquent auprès de leurs citoyens sur les activités développées et stimulent les connexions entre les acteurs de leur territoire respectif.

Cette 2<sup>ème</sup> phase du programme Eaurizon visera, en outre, à l'autonomisation des acteurs et à la réduction des inégalités d'accès aux services d'eau et d'assainissement.

À ce titre, elle suivra plusieurs lignes directrices énoncées ci-dessous :

- pérennité économique des opérateurs des services d'eau et d'assainissement,
- prise en compte et adaptation au changement climatique par une meilleure connaissance et gestion de la ressource en eau,
- le renforcement de capacité à différentes échelles territoriales pour une meilleure appropriation des outils et compétences développées par le programme,
- un approfondissement de l'intégration du programme dans les 2 territoires par le développement de partenariats et des échanges entre acteurs,
- une meilleure prise en compte et lutte contre les inégalités liées au genre dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Avec pour principaux objectifs de desservir :

- en eau potable : 40 000 nouveaux usagers,
- en assainissement : 90 000 nouveaux usagers de latrines aux normes,
- 100 000 personnes ainsi que 15 000 écoliers seront sensibilisés sur l'importance de l'assainissement et l'utilisation de latrines.

### **3° - Ressources humaines**

Une équipe de 11 personnes a été mobilisée, à Madagascar, sur le programme Eaurizon : 7 nouveaux postes ont été créés dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de ce programme : un ingénieur eau (poste mis à disposition par la direction régionale du ministère de l'Eau, l'assainissement et l'hygiène, un technicien assainissement, 2 techniciens socio-organisateur, un responsable informatique et SIG, un chauffeur et un poste à mi-temps en comptabilité. Hormis le poste d'ingénieur eau porté par le ministère, les autres postes sont tous portés par la Région Haute-Matsiatra et le salaire des agents est complété par le programme. La composition de cette équipe a évolué au cours de la 1<sup>ère</sup> année de ce nouveau programme avec le recrutement de 2 agents en plus, l'un en charge de l'animation des territoires, des acteurs et du suivi technique et financier, et l'autre en tant que gestionnaire administratif et financier.

Un représentant de la Métropole est chargé de mener ce programme sur place. Son salaire est pris en compte dans le coût du programme, le portage et le financement de ce poste font l'objet d'un marché avec Easy Expat International.

### **4° - Partenariat avec un groupement d'universités lyonnaises**

À la demande de l'Université de Fianarantsoa, un appui a été recherché auprès des écoles d'ingénieurs basées à Lyon. Un groupement universitaire, regroupant l'École universitaire de recherche sur les sciences de l'eau et des hydro systèmes (EUR H2O), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'ENTPE, porteur du projet au nom des 3 institutions, a manifesté son intérêt pour ce programme. Le partenariat vise à renforcer les compétences de l'université de Fianarantsoa en privilégiant le master GIRE de l'université et la filière eau de l'Institut supérieur des sciences et techniques (ISST). Par délibération du Conseil n° 2021-0661 du 27 septembre 2021, la Métropole a validé ce partenariat.

L'appui à la formation porte sur :

- une mission d'expertise du groupement universitaire lyonnais à Madagascar pour préciser les actions et les thématiques à aborder sur la durée du programme,
- la formation des étudiants sous forme de *summer school* (université d'été) et/ou de MOOC (*Massive open online course* -cours ouverts en ligne-) sur des thématiques à définir lors de la mission d'expertise,
- la formation des formateurs de l'université de Fianarantsoa, l'accompagnement à l'ingénierie pédagogique par l'analyse critique des cursus existants et aide à leur constitution, évolution,
- les échanges d'étudiants : stages d'étudiants de l'ISST et du master GIRE de l'université de Fianarantsoa et envoi d'étudiants français à l'occasion de stages à Madagascar issus de l'ENTPE, de l'INSA ou de master du site de Lyon,
- la formation par la recherche à travers la mise en place de maquettes pédagogiques et le développement de doctorats, cotutelle de thèse ou de mobilités courtes dans le cadre de codirection de thèse,

- la visite de chantiers : chantiers pilotes pour les étudiants malgaches en lien avec les chantiers développés et pilotés par la Métropole.

Une convention-cadre de partenariat entre la Métropole, l'Université de Fianarantsoa et l'ENTPE, mandataire du groupement universitaire lyonnais, définit les engagements de chaque partenaire pour les 4 années du programme Eaurizon 2025. Dans le cadre de cette convention, la Métropole s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'ENTPE d'un montant de 80 000 € nets de taxe sur 4 ans. Conformément au budget prévisionnel figurant en annexe de la convention signée en année 1 du programme, il est donc prévu le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 3 du programme.

## 5° - Budget

Le programme Eaurizon 2025 est inscrit dans le cadre de la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement dite loi Oudin-Santini et de la délibération du Conseil n° 2022-1359 du 12 décembre 2022 qui fixe la participation à 0,6 % des recettes du budget eau reversées par Eau du Grand Lyon - la Régie à la Métropole et à 0,6 % des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Métropole pour la solidarité internationale. La participation de la Métropole pour le programme de coopération décentralisée avec Madagascar pour l'année 3 s'élève à 347 422 €.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'est engagée, sur les 4 années de ce programme, à apporter 1 600 000 € (400 000 € par an). Saur Solidarités s'engage sur une subvention de 200 000 € sur toute la durée du programme et versera 50 000 € au titre de la 3<sup>ème</sup> année du programme. Le SIAAP, qui finance le programme à hauteur de 300 000 €, apportera 155 000 € sur l'année 3 du programme.

La Métropole, cheffe de file de l'opération, reçoit les cofinancements de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de Saur Solidarités, d'Eau du Grand Lyon - la Régie et du SIAAP et en assure la gestion.

Une partie de cette somme est versée à la Région Haute-Matsiatra sous forme d'une subvention annuelle pour faire face aux frais de fonctionnement du projet, mais également au financement d'opérations d'équipements préprogrammées et validées par la Métropole.

Les dépenses totales prévisionnelles du programme (sur les 4 années) sont réparties ainsi :

- le budget total du programme, pour les 4 années de mise en œuvre, s'élève à 3 453 107 €, ce budget intègre les contributions sur fonds propres de la Région Haute-Matsiatra et des communes malgaches partenaires du programme Eaurizon 2025. Ces contributions, par la partie malgache, s'élèvent à 136 615 €. La subvention à verser à la Région Haute-Matsiatra, par la Métropole, est donc de 2 757 585 €,

- les dépenses directes engagées par la Métropole (hors reversements évoqués ci-dessus) sont évaluées à 532 730 € (poste de représentant permanent, frais de mission, etc.) dont 234 264 € issus du financement Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Saur Solidarités et SIAAP.

Pour 2023, la subvention de la Métropole à la Région Haute-Matsiatra est estimée à 795 972 € et la recette perçue par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la SAUR et du SIAAP s'élève à 605 000 €.

L'affectation de la subvention pour la Région Haute-Matsiatra pour l'année 3 (2023) du programme est la suivante :

Affectation	Montant (en €)
ressources humaines	142 585
équipements et matériels	44 897
bureau local	54 515
transferts de connaissances assurés vers les services de l'État et les collectivités locales	19 838
ouvrages et services d'eau potable mis en place	311 610
infrastructures et équipements d'assainissement accessibles pour tous utilisés quotidiennement	149 433
ressources en eau protégées et gérées durablement	53 526
communication entre les collectivités de la Haute-Matsiatra et la Métropole	11 579
pilotage	5 989
frais financiers	2 000
<b>Total</b>	<b>795 972</b>

La participation des différents partenaires au projet Eaurizon pour l'année 2023 est la suivante :

	Participation nette de la Métropole (en €)	Reversement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à la Métropole (en €)	Reversement de la Saur Solidarités à la Métropole (en €)	Reversement du SIAAP à la Métropole (en €)	Total (en €)
subvention pour la Région Haute-Matsiatra	249 722	346 960	49 415	149 875	795 972
représentant permanent à Madagascar et frais de missions (agents Métropole, malgaches et EUR H2O) et subvention aux universités lyonnaises	97 700	53 040	585	5 125	156 450
<b>Total</b>	<b>347 422</b>	<b>400 000</b>	<b>50 000</b>	<b>155 000</b>	<b>952 422</b>

À ce total de 952 422 €, il faut ajouter les participations financières de la Région Haute-Matsiatra (33 327 €), des Communes malgaches partenaires (3 610 €) et un cofinancement de l'association *A tree for you* (6 544 €), ce qui porte le budget 2023 à un total de 995 903 €.

## 6° - Convention

Pour la réalisation de la 3<sup>ème</sup> année du programme Eaurizon 2025, il est donc proposé la signature de la convention à passer entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra pour le versement d'une subvention à ladite Région.

Les conventions, d'une durée de 4 ans, entre la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'ENTPE, le SIAAP ainsi que Saur Solidarités, ont été signées lors de l'année 1 du programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 795 972 €, pour l'année 3 du programme (2023-2024) à la Région Haute-Matsiatra, dans le cadre du programme de coopération décentralisée de 4 ans (2021-2025) sur l'EAH dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la période de 2021 à 2025,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'ENTPE, dans le cadre du programme de coopération décentralisée de 4 ans (2021-2025) Eaurizon 2025 sur le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans la région Haute-Matsiatra à Madagascar, pour l'année 2023,

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Haute-Matsiatra, domiciliée Palais des Conseillers Provinciaux - Tsianolondroa - 301 - Fianarantsoa à Madagascar définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 795 972 € et 20 000 €, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O5852,

4° - **Les recettes** de fonctionnement en résultant, versées par :

- l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, soit 400 000 €,
- la Saur Solidarités, soit 50 000 €,
- le SIAAP, soit 155 000 €,

seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - chapitre 74 - opération n° 0P02O5852.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-307636-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---